



Commune
de Mont-Noble

ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITE DE MONT-NOBLE MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

**L'Assemblée primaire de Mont-Noble est convoquée
le 20 décembre 2023, à 19h30, à la salle de gym de Nax**

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 21 juin 2023 – Approbation
4. Transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze de la société ALPIQ SA à la société Dixence-Cleuson SA – Approbation
5. Convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze, soit les communes d'Hérémente, de Mont-Noble, de Nendaz, de Saint-Martin, de Sion et de Vex ainsi que l'Etat du Valais et Dixence-Cleuson SA et ALPIQ Suisse SA concernant la société Dixence-Cleuson SA – Approbation
6. Nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour la STEP de Granges – Approbation
7. Cautionnement à souscrire à hauteur de CHF 3'476'000.- en faveur de l'Association intercommunale pour la STEP de Granges dans le cadre du crédit de construction de CHF 37'200'000.- destiné au financement de la nouvelle STEP, à Granges – Approbation
8. Décisions fiscales 2024 – Information et approbation
9. Présentation de la planification financière 2024 – 2027 (art. 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes)
10. Investissements 2024
 - 10.1. Bâtiment scolaire – Approbation
 - 10.2. Liaison Maresses – Prarion – Génie-civil – Approbation
 - 10.3. Construction réseau d'eau potable – Approbation
 - 10.4. Réservoir des Maresses – Assainissement – Approbation
11. Budget 2024 – Approbation
12. Autorisation de contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- en couverture du découvert de financement - Approbation
13. Divers

Le budget ainsi que tous les documents utiles à une prise de décision (cf. ordre du jour susmentionné) sont à votre disposition au bureau communal, selon les horaires officiels ainsi que sur le site internet de la Commune : www.mont-noble.ch.

Les citoyen-ne-s de Mase et Vernamiège désirant bénéficier d'un transfert organisé pour se rendre à Nax sont prié-e-s de s'inscrire au bureau communal ou par tél. au 027 205 80 00 jusqu'au 14 décembre 2023.

*Horaire : Départ de Mase, place de l'église 19 h 00
 Départ de Vernamiège, Pichot 19 h 10
 Retour 30`après la fin de l'Assemblée*

Nax, le 30 novembre 2023

L'Administration communale